



Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2016

Soixante-dixième session
Point 134 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 23 décembre 2015

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/70/648)]

70/249. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2016-2017 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 401 794 400 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	117 428 000
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	618 122 200
Total partiel, titre premier	735 550 200
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques	1 238 803 600
4. Désarmement	24 950 700
5. Opérations de maintien de la paix	109 624 000
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 162 300
Total partiel, titre II	1 380 540 600
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice	45 975 700
8. Affaires juridiques	48 845 900
Total partiel, titre III	94 821 600



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales	157 717 800
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 912 500
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 798 300
12. Commerce et développement	135 159 400
13. Centre du commerce international	35 697 300
14. Environnement	35 331 400
15. Établissements humains	20 806 800
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36 917 600
17. ONU-Femmes	15 256 400
Total partiel, titre IV	464 597 500
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18. Développement économique et social en Afrique	153 650 300
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	94 646 200
20. Développement économique en Europe	64 870 900
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	105 299 700
22. Développement économique et social en Asie occidentale	69 369 400
23. Programme ordinaire de coopération technique	54 763 400
Total partiel, titre V	542 599 900
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24. Droits de l'homme	191 574 900
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	82 204 900
26. Réfugiés de Palestine	55 592 900
27. Aide humanitaire	30 402 300
Total partiel, titre VI	359 775 000
<i>Titre VII. Information</i>	
28. Information	188 021 900
Total partiel, titre VII	188 021 900
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22 677 000
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	35 043 500
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	70 800 100
29D. Bureau des services centraux d'appui	166 116 100
29E. Bureau de l'informatique et des communications	98 461 800
29F. Administration (Genève)	134 658 700

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
29G. Administration (Vienne)	33 204 200
29H. Administration (Nairobi)	28 157 300
Total partiel, titre VIII	589 118 700
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30. Contrôle interne	40 213 800
Total partiel, titre IX	40 213 800
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31. Activités administratives financées en commun	11 448 200
32. Dépenses spéciales	153 244 800
Total partiel, titre X	164 693 000
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	97 091 100
Total partiel, titre XI	97 091 100
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34. Sûreté et sécurité	234 295 400
Total partiel, titre XII	234 295 400
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35. Compte pour le développement	28 398 800
Total partiel, titre XIII	28 398 800
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36. Contributions du personnel	482 076 900
Total partiel, titre XIV	482 076 900
Total	5 401 794 400

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2016-2017 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

*82^e séance plénière
23 décembre 2015*

B

PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

*L'Assemblée générale**Décide que, pour l'exercice biennal 2016-2017 :*

1. Les prévisions de recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 531 347 800 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	486 414 800
2. Recettes générales	41 226 700
3. Services destinés au public	3 706 300
Total	531 347 800

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*82^e séance plénière
23 décembre 2015*

C

FINANCEMENT DES CRÉDITS OUVERTS POUR L'ANNÉE 2016

*L'Assemblée générale**Décide que, pour l'année 2016 :*

1. Les crédits ouverts au budget, soit 2 700 897 200 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 401 794 400 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus le montant de 218 923 200 dollars correspondant à l'augmentation nette résultant de la révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015, qu'elle a approuvée par ses résolutions 69/274 A du 2 avril 2015, 69/274 B du 25 juin 2015 et 70/240 A du 23 décembre 2015, seront financés, conformément aux dispositions des

articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 50 868 900 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 dans la résolution B ci-dessus, soit 22 466 500 dollars, majorée de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal 2014-2015 dans sa résolution 70/240 B du 23 décembre 2015, soit 28 402 400 dollars ;

b) 13 911 000 dollars correspondant à la différence entre le montant des crédits ouverts et le montant mis en recouvrement pour financer le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola dans ses résolutions 69/263 A du 29 décembre 2014 et 69/274 B ;

c) 154 852 400 dollars destinés à financer le plan-cadre d'équipement par prélèvement sur le Fonds général conformément à sa résolution 69/274 A, dont 36 613 400 dollars provenant du Compte spécial constitué par sa résolution 3049 A (XXVII) du 19 décembre 1972, 33 000 000 dollars provenant de l'annulation d'engagements de l'exercice biennal 2012-2013, 40 239 000 dollars provenant du solde inutilisé de l'exercice biennal 2012-2013 et 45 000 000 dollars correspondant au montant mis en recouvrement auprès des États Membres conformément à sa résolution 67/238 du 24 décembre 2012, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

d) 2 700 188 100 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 252 038 900 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se répartit comme suit :

a) 243 207 400 dollars représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 au paragraphe 1 de la résolution B ci-dessus ;

b) 8 755 900 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2014-2015 approuvée dans sa résolution 69/274 B ;

c) 580 100 dollars correspondant à la baisse du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2014-2015 approuvée dans sa résolution 70/240 B ;

d) 655 700 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola approuvée dans sa résolution 69/263 A.

*82^e séance plénière
23 décembre 2015*

¹ [ST/SGB/2013/4](#).